

**Objectifs :**

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des ponts roulants et portiques,
- Conduire et utiliser les ponts roulants et portiques en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement, conformément à la recommandation CACES® R484.
- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques prévues par la recommandation CACES® R484.

**Public concerné:**

Toute personne appelée à conduire un pont roulant ou un portique.

**Pré requis :**

- 18 ans d'âge minimum (sauf dérogations spécifiques)
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions et à la réalisation des tests CACES®
- Aptitude médicale à la conduite de ponts roulants et portiques recommandée avant l'accès à la formation.

**Moyens matériel à fournir par les participants :**

Équipements de protection Individuels (chaussures de sécurité, gants, casque, vêtement rétro-réfléchissant).

**Encadrement - formateur - testeur :**

Intervenant expérimenté dans la conduite de pont roulant de la catégorie concernée.

Testeur agréé par un organisme certificateur accrédité.

**Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :**

- Lieu : intra entreprise (sous conditions)
- Durée : de 07 heures à 21 heures selon les catégories choisies, le niveau du stagiaire et le type de formation : initiale ou recyclage/expert.
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>.

**Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :**



Nos formations sont accessibles sous conditions.

Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

**Conditions générales de vente :**

Communiquées avec la convention.

**Méthodes pédagogiques :**

Alternance de cours théoriques (présentiel) et d'ateliers pratiques.

Exercices pratiques de mises en situations de travail avec des ponts roulants et portiques conformes au CACES® R484.

**Moyens pédagogiques :**

PC et vidéoprojecteur, ressources multimédia et paperboard.

Notices fabricants, divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique.

Plateforme d'évolution pratique conforme au CACES® R484.

**Évaluation pédagogique :**

Épreuves théoriques et pratiques de la conduite des ponts roulants et portiques réalisées par des testeurs CACES® en fin de formation, conformément à la Recommandation R484.

**Évaluation de l'action de formation :**

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

**Mode de validation / Sanction :**

Attestation de fin de formation / Certificat de réalisation.

Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), sous réserve de réussite aux tests.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

**Validité/ Suite de parcours :**

Validité: **5 ans** (selon la recommandation R484).

Tout conducteur de pont roulant ou de portique doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir un nouveau CACES® de la catégorie concernée.



**Contacts / renseignements**

**Tel : 05 59 64 04 42**

**formation@a2prevention.com**

## PROGRAMME DE LA FORMATION (conforme à la R484)

### Connaissances théoriques - inclue dans la formation initiale et la formation recyclage

- A - Connaissances générales
- B - Technologie des ponts roulants et des portiques
- C - Les principaux types de ponts roulants et des portiques - Les catégories de CACES®
- D - Notions élémentaires de physique
- E - Capacité des ponts roulants et des portiques
- F - Risques liés à l'utilisation ponts roulants et des portiques, origine(s) et moyens de prévention associés
- G - Exploitation des ponts roulants et des portiques
- H - Accessoires de levage et règles d'élingage
- I - Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

### Savoirs-faires pratiques - Parties A inclue dans la formation initiale et la formation recyclage Parties B et C incluses dans la formation initiale seulement

- La prise de poste et les vérifications
- La conduite et les manœuvres d'un pont roulant
- Le positionnement de l'opérateur.
- L'élingage.
- Les gestes de commandement.
- La prise et dépose de charges avec et sans visibilité.
- Les mouvements simples et mouvements combinés.
- L'utilisation des aides à la conduite.
- La maîtrise et le rattrapage du ballant.
- La fin de poste
- Les opérations d'entretien quotidien
- La maintenance

### Tests CACES® :

**Test théorique :** QCM chronométré

**Test pratique :** épreuve chronométrée sur chaque catégorie (prise de poste et mise en service, manœuvres, fin de poste - maintenance).

### Passerelles :

La conduite des portiques non guidés, des ponts polaires et des ponts gerbeurs nécessite la détention du CACES® R.484 de la catégorie appropriée, complétée par une formation spécifique et une évaluation spécifique relative notamment aux risques liés aux déplacements à vide et en charge de l'équipement concerné.

### Débouchés professionnels :

Secteurs d'activité variés dans l'industrie (métallurgie, aéronautique, construction navale, mécanique, agroalimentaire, gestion des déchets ...), activités portuaires, aéroportuaires, agricoles et forestières, activités de la construction (génie civil, BTP), métier conducteur de pont roulant.

### Équivalence :

La détention du CACES® R.484 de catégorie 2 avec option « commande au sol » permet d'autoriser la conduite des ponts roulants et des portiques de catégorie 1.

### Références réglementaires :

Le dispositif CACES définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Le test CACES, défini par la recommandation R484 de la CNAM, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

### Répertoire spécifique :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6879/> (Catégorie 1)

Version avril 2026